

de l'Organisation des Nations Unies rassemblée à Londres en novembre et décembre dernier et au début de la première assemblée des Nations Unies qui a tenu une session à Londres en janvier et février de cette année. Plusieurs fonctionnaires du service civil et bon nombre de représentants des partis nationaux que compte le Parlement ont assisté à ces réunions.

Il existe d'importantes distinctions entre l'organisation et le fonctionnement d'un organisme tel que l'Assemblée des Nations Unies, et une conférence diplomatique du genre de celle qui aura lieu à la fin du mois. La Charte des Nations Unies stipule que chaque membre des Nations Unies doit se faire représenter à l'Assemblée générale par cinq délégués et cinq remplaçants; l'Assemblée est constituée en un certain nombre de comités permanents qui se réunissent simultanément en vue de discuter le règlement des divers articles à l'ordre du jour de l'Assemblée. Cet organisme et ses comités sont des corps publics délibérants, soumis à une procédure à peu près analogue à celle de notre Parlement. L'Assemblée renferme peut-être le noyau d'un parlement universel. Nous espérons qu'elle grandira en puissance et en responsabilité en ce sens.

La Conférence de Paris, d'autre part, où presque tous les gouvernements seront représentés par leur ministre des Affaires étrangères, est d'ordre essentiellement diplomatique. En ce moment, on ignore la procédure définitive qu'adoptera la conférence. Etant donné la nature et les antécédents des questions qui se poseront inévitablement, il est fort improbable que la conférence s'acquitte de ses travaux par l'entremise de comités publics qui soumettront des rapports à une session plénière.

Pour constituer la délégation du Canada à Paris, il nous a fallu tenir compte de ces faits. Il ne fallait pas oublier non plus que le Parlement était encore en session et que ses délibérations se poursuivront peut-être encore quelque temps. Il fallait se rappeler également que l'Assemblée des Nations Unies, qui s'est ajournée à Londres en février, reprendra ses délibérations à New-York en septembre.

Puis-je ajouter que le Gouvernement songe à envoyer à la réunion de l'Assemblée des Nations Unies à New-York une délégation semblable, par son caractère représentatif, à celle qui représentait le Canada à la réunion de Londres.

A la lumière de toutes ces circonstances, le Gouvernement estime, comme je l'ai déjà donné à entendre, que la délégation à la conférence de Paris ne devrait pas être plus nombreuse que la situation ne semble le motiver. Etant donné l'importance de la conférence, mes collègues et moi-même parta-

geons les vues exprimées vendredi dernier par le chef de l'opposition, lorsqu'il a dit qu'à son avis le pays ainsi que le Parlement s'attendent que le premier ministre assiste à la Conférence de Paris.

Franchement, la question de savoir si je devrais m'absenter du Parlement une seconde fois au cours de la présente session m'a vivement préoccupé. J'estime toutefois que les autres pays qui seront représentés à la conférence partageront peut-être les vues exprimées par le chef de l'opposition et par mes collègues. Le chef de l'opposition m'a assuré que, durant mon absence, lui-même et son parti seraient disposés à faciliter les travaux de la Chambre. Cette assurance m'a aidé à en venir à la conclusion que je devrais m'efforcer d'y assister.

L'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, (M. Claxton) fera partie de la délégation, qui comprendra également un personnel peu nombreux composé du sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, du greffier du Conseil privé et des ambassadeurs du Canada en France et en U.R.S.S. Arrivé à Paris et mis au courant de l'organisation de la conférence et de la façon de procéder, si je juge qu'il serait dans l'intérêt du Canada d'accroître le nombre des délégués, je n'hésiterai pas à agir en conséquence.

J'ai encore une ou deux questions à exposer à la Chambre, mais, si les honorables députés désirent poser des questions au sujet de la déclaration que je viens de faire, j'attendrai qu'ils aient parlé avant de poursuivre mes remarques.

M. JOHN BRACKEN (Chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, nous savons tous que nous ne pouvons pas discuter une telle déclaration ministérielle et je suis gré au premier ministre (M. Mackenzie King) de nous permettre de faire des observations. Je suis certain que Votre Honneur l'aurait quand même permis. Il y a quelques jours, lorsque les journaux ont laissé entendre que la conférence aurait probablement lieu à Paris le 29 juillet, j'ai profité de l'occasion pour signaler que la population canadienne voudrait que le premier ministre y assistât. J'apprends avec plaisir sa décision d'y aller, notre groupe a toujours cru qu'il en avait le devoir et la Chambre, comme le pays, approuvera sans doute cette décision. Inutile de dire que les circonstances revêtent une très grande importance pour le Canada et pour le monde. La délégation canadienne, chacun en conviendra, doit donc avoir à sa tête le premier ministre du pays. Nous lui souhaitons tous plein succès dans cette importante mission.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je remercie l'honorable député de l'accueil cordial qu'il a fait à la nou-

[Le très hon. Mackenzie King.]